



Assurance responsabilité civile privée: en cas de dommages causés à des tiers



generali.ch/responsabilitecivile



Un malheur est bien vite arrivé et peut peser lourd sur votre porte-monnaie. Mais cela ne devrait pas être un souci pour vous: grâce à l'assurance responsabilité civile privée PRISMA Flex, vous êtes couvert dans toutes les situations.

Couverture de base de premier ordre

Il suffit souvent d'un moment d'inattention pour causer un dommage onéreux. L'assurance responsabilité civile privée indemnise dans ce cas les lésions corporelles, dégâts matériels, préjudices de fortune et dommages de locataire. Il s'agit de l'une des assurances les plus importantes. Chez Generali, l'assurance responsabilité civile privée PRISMA Flex peut être conclue pour une personne individuelle ou sous forme d'assurance familiale pour toutes les personnes vivant dans le même ménage, sans limite d'âge. Et les seniors à partir de 62 ans bénéficient d'un rabais de prime. Vous recevez ainsi une couverture de base de premier ordre entièrement adaptée à vos besoins. Cette couverture inclut déjà par exemple la protection juridique dans le droit pénal pour les propriétaires de maison. Et vous décidez en plus vous-même du montant de la garantie: CHF 3 millions, CHF 5 millions ou CHF 10 millions.

Compléments individuels

Votre couverture de base peut être étendue avec de nombreux compléments en fonction de vos besoins personnels. Par exemple avec une attrayante couverture en cas d'utilisation occasionnelle de véhicules à moteur de tiers. Vous pouvez ainsi voyager en toute quiétude avec une voiture empruntée. Ou avec une

Vos avantages

- ✓ Couverture de base attrayante
- ✓ Assurance familiale pour toutes les personnes d'un même ménage
- ✓ Tarif seniors avantageux déjà à partir de 62 ans
- ✓ Protection juridique dans le droit pénal pour les propriétaires de maison
- ✓ Compléments individuels à choix
- ✓ Couverture attrayante en tant que conducteur de véhicules de tiers

couverture pour votre hobby: vous pouvez ainsi vous assurer en tant que chasseur, cavalier, aéromodéliste, ou par exemple comme détenteur d'animaux sauvages ou pilote de kart. Pour que vous soyez couvert en toute circonstance contre les conséquences financières lors de dommages que vous causez à des tiers.



Votre assurance responsabilité civile privée – la protection optimale contre les prétentions de tiers

Extrait des prestations comprises dans l'assurance

Assurance individuelle	Responsabilité civile pour une personne individuelle ainsi que pour les enfants mineurs qui séjournent passagèrement chez elle.
Assurance familiale	Responsabilité civile pour toutes les personnes vivant dans le même ménage: conjoint, concubin, enfants mineurs ou majeurs, frères et sœurs, parents. L'assurance couvre également les enfants du preneur d'assurance vivant en dehors du ménage sans activité lucrative jusqu'à 25 ans révolus (y compris les étudiants / apprentis avec revenu accessoire) ainsi que les enfants mineurs séjournant passagèrement chez le preneur d'assurance.
Propriétaire de maison	Protection juridique dans le droit pénal: couverture en cas de procédures pour lésions corporelles ou dommages matériels causés par négligence. Prise en charge de prestations jusqu'à un montant total de CHF 250 000.– pour divers coûts en relation avec des cas de droit pénal.
Activité professionnelle indépendante	Les indépendants sont assurés dans diverses branches jusqu'à un chiffre d'affaires annuel de CHF 25 000.–.
Sportif ou détenteur d'animaux	Les dommages matériels sont assurés jusqu'à CHF 2000.– par événement, y compris en l'absence de responsabilité légale.

Votre choix de compléments à l'assurance responsabilité civile privée

- Responsabilité civile lors de l'utilisation occasionnelle de véhicules à moteur de tiers (voitures de tourisme et motocycles)
- Couverture supplémentaire permettant d'éviter une réduction des prestations en cas de négligence grave
- Responsabilité civile pour chasseur
- Responsabilité civile pour détenteur d'animaux sauvages
- Responsabilité civile pour détenteur ou possesseur de chevaux de course ne disposant pas de ses propres écuries
- Responsabilité civile pour les dommages causés à des chevaux loués ou empruntés
- Responsabilité civile pour kitesurfer
- Responsabilité civile pour pilote de kart
- Responsabilité civile pour détenteur de modèles réduits d'aéronefs / drones (0.5 à 30 kg)



Comment fonctionne l'assurance responsabilité civile privée – un exemple concret

Elena est invitée chez des amis. Son amie lui demande de remplir les verres à vin sur la table du salon. Elena glisse malencontreusement et la bouteille lui échappe des mains: la table en verre est cassée et le vin rouge se répand sur le tapis. Elena est terriblement mal à l'aise. Comment a-t-elle pu faire ça?

Son amie n'a pas envie de se fâcher. Et Elena est heureuse d'avoir conclu l'assurance responsabilité civile privée de Generali. L'assurance lui rembourse CHF 400.– pour le nettoyage du tapis et CHF 500.– pour une nouvelle table de salon.